



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 16 février 2024 à 17h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET DU LAC  
PUGNY-CHATENOD  
VIONS

DAL PALU Lucie  
RAMEL Sandrine  
CROUZEVALLE Bruno  
ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2024

Exécutoire le : 20 FEV. 2024

Publiée / Notifiée le : 20 FEV. 2024

Visée le : 20 FEV. 2024

### FINANCES

#### Budget Principal

#### AP/CP 012 – Construction du bassin de rétention des Biâtres – Révision n°8

---

Monsieur le Président rappelle que le projet de bassin d'orage des Biâtres vient compléter la démarche engagée par Grand Lac de limiter les rejets au lac des eaux collectées sur son territoire lors des épisodes de saturation des usines de traitement par temps d'orage. Ce bassin est destiné à stocker l'essentiel des surverses des réseaux d'assainissement par temps de pluie et de restituer ensuite ces volumes à l'usine de dépollution centre pour les traiter.

Le conseil communautaire valide les révisions et la clôture des opérations gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2024 au regard des réalisations 2023 et du solde des engagements. Ainsi sont ouverts 40 600 euros au titre des crédits de paiement 2024. Le montant de l'AP est inchangé à 14 399 000 euros.

Les montants et la ventilation des montants sont présentés dans l'annexe jointe.

---

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du 9 février 2017 portant ouverture,*

*Vu la délibération du 18 janvier 2018 portant révision n°1,*

*Vu la délibération du 21 mars 2019 portant révision n°2 pour modification des calendriers,*

*Vu la délibération du 14 janvier 2020 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du 22 juin 2021 portant révision n°5 pour diminution de l'AP et ajustements des calendriers de réalisation*

*Vu la délibération du 14 décembre 2021 portant révision n°6 pour ajustements des calendriers de réalisation*

*Vu la délibération du 24 janvier 2023 portant révision n°7 pour ajustements des calendriers de réalisation*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relative à la construction du bassin de rétention des Biâtres.

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 45
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**APCP012 - Bassin des Biâtres - Révision 8**  
Annexe

OPERATION		
Instruit de l'opération :	APCP012 - Bassin des Biâtres	
Budget :	PRINCIPAL	
Imputation analytique :	165 et 165AP	
Montant initial de l'opération :	10 300 917,00 euros	TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	13 685 000,00 euros	→
Montant actualisé (révision n°2) :	13 685 000,00 euros	→
Montant actualisé (révision n°3) :	14 485 000,00 euros	→
Montant actualisé (révision n°4) :	14 485 000,00 euros	→
Montant actualisé (révision n°5) :	14 399 000,00 euros	→
Montant actualisé (révision n°6) :	14 399 000,00 euros	→
Montant actualisé (révision n°7) :	14 399 000,00 euros	→
Montant actualisé (révision n°8) :	14 399 000,00 euros	→
DEPENSES	Vote	Propose
Dépenses réalisées 2015	207 117,02	207 117,02
Dépenses réalisées 2016	81 581,81	81 581,81
Dépenses réalisées 2017	301 828,48	301 828,48
Dépenses réalisées 2018	1 841 819,46	1 841 819,46
Dépenses réalisées 2019	5 084 705,08	5 084 705,08
Dépenses réalisées 2020	4 734 867,50	4 734 867,50
Dépenses réalisées 2021	1 538 613,64	1 538 613,64
Dépenses réalisées 2022	533 056,98	533 056,98
Dépenses réalisées 2023	44 749,74	0,00
Dépenses programmées 2024	0,00	40 600,00
Dépenses programmées 2025	0,00	34 810,03
<b>TOTAL</b>	<b>14 323 888,67</b>	<b>14 399 000,00</b>
FINANCEMENTS prévus :		Propose
Subventions attendues		3 487 280,10
dont subventions perçues 2018		1 032 000,00
dont subventions perçues 2019		688 000,00
dont subventions perçues 2020		47 273,00
dont subventions perçues 2021		1 720 000,00
dont subventions perçues 2022		7,10
F.C.T.V.A. théorique		2 362 011,96
Emprunt		0,00
Autofinancement		8 549 707,94
<b>TOTAL</b>		<b>14 399 000,00</b>



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 10 : Budget Principal - AP/CP 012 - Construction du bassin de rétention des Biâtres - Révision n.8 -

**Date de transmission de l'acte :** 20/02/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/02/2024

**Numéro de l'acte :** d4880 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240216-d4880-DE

**Date de décision :** 16/02/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

